



NEXITY SIGNE AVEC L'ÉTAT UNE CONVENTION DE REVITALISATION À HAUTEUR DE 1,6 M€ POUR UNE RELANCE DURABLE DU SECTEUR IMMOBILIER

Nexity, premier opérateur urbain français, annonce la mise en œuvre d'une convention de revitalisation signée avec l'État, dans le cadre de son obligation réglementaire. Cette démarche s'inscrit pleinement dans la stratégie RSE du Groupe et dans sa volonté d'agir concrètement pour une relance durable du secteur immobilier.

Une revitalisation par l'emploi et l'innovation

La convention de revitalisation portée par Nexity vise à soutenir des actions à fort impact dans les territoires, en cohérence avec l'organisation régionalisée du Groupe et ses engagements en matière de transition écologique, d'inclusion et de développement territorial.

Elle s'articule autour de trois axes majeurs :

- Soutenir l'innovation environnementale dans le secteur du bâtiment, en favorisant l'émergence de solutions bas carbone, circulaires et sobres.
- Favoriser l'inclusion dans l'emploi, notamment des jeunes et des personnes en situation de handicap, en lien avec les besoins des filières locales.
- Accompagner les PME/PMI dans leur développement, en renforçant les écosystèmes économiques territoriaux.

Un appel à projets pour accélérer la transition écologique du bâtiment

Parmi les premières actions concrètes de cette convention, Nexity lance un appel à projets doté de 300.000€, destiné à soutenir des initiatives innovantes sur cinq thématiques clés pour l'avenir de la filière :

- La construction hors site,
- Le réemploi sur les chantiers,
- L'optimisation des ratios de conception,
- Les façades bois en logement collectif,
- Le retraitement des eaux usées à l'échelle du bâtiment.

Chaque thématique répond à un enjeu environnemental identifié comme prioritaire par Nexity pour accompagner durablement le développement des filières immobilières à forte valeur ajoutée et accélérer sa propre transition environnementale.

Une démarche partenariale et territoriale

La convention de revitalisation a été élaborée en collaboration avec la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) et avec l'appui du cabinet Alixio Revitalia. Elle mobilise les parties prenantes locales, les acteurs de l'innovation, les entreprises de la filière bâtiment et les structures d'insertion pour construire des réponses adaptées aux besoins des territoires.

*“Cette convention-cadre signée avec l’État constitue un levier d’impact positif concret pour la filière et les bassins d’emploi impactés par la crise de l’immobilier. Elle reflète notre volonté de contribuer activement à une relance durable et inclusive du secteur, en cohérence avec notre responsabilité sociale et environnementale à l’échelle des territoires. ” explique **Jean-Claude Bassien, Directeur général délégué de Nexity***

Modalités de mise en œuvre

Les actions de revitalisation seront déployées sur l’ensemble du territoire national ainsi que spécifiquement à Paris et les Bouches-du-Rhône, sur une période de 24 mois. Elles feront l’objet d’un suivi régulier et d’une évaluation d’impact, en lien avec les services de l’État.

NEXITY, LA VIE ENSEMBLE

Avec un chiffre d’affaires de 3,3 milliards d’euros en 2024, Nexity agit sur tout le territoire comme opérateur urbain au service de la régénération urbaine et des besoins des territoires et de ses clients. En nous appuyant sur notre double expertise d’aménageur-promoteur et de promoteur-exploitant, nous déployons une offre territoriale multiproduits.

Engagés historiquement pour l’accès au logement pour tous et leader de la décarbonation dans notre secteur, nous nous mobilisons pour un immobilier abordable et durable, neuf et réhabilité. Alignés avec notre raison d’être « la vie ensemble », nous nous mettons au service d’une ville où l’on vit mieux ensemble, accueillante et abordable, respectueuse des personnes, du collectif et de la planète.

En 2024, Nexity a été classée 1^{er} maître d’ouvrage de l’Association pour le développement du Bâtiment Bas Carbone (BBCA) pour la sixième année consécutive, 5^e au palmarès relation clients HCG – Les Échos, et notée 5/5 par Humpact pour la 5^e année consécutive (au titre de 2023) au 1^{er} rang de notre secteur en matière de développement du capital humain.

Nexity est éligible au SRD, coté au Compartiment B d’Euronext et membre du SBF 120.

Relations Presse

Nicolas Réhel, Responsable des relations presse et social media - +33(0)6 59 06 66 46

Emma Durel, Chargée des relations presse - +33 (0)6 99 14 09 28

presse@nexity.fr